

BMG Gold BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2020 (non audités)



B M G
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019

(non auditées)

	2020	2019
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	779 769	673 762
Placements en lingots d'or (Coût moyen : 78 912 836 \$; décembre 2019 : 74 500 682 \$)	119 584 159	95 228 879
Souscriptions à recevoir	176 113	47 412
Total des actifs	120 540 041	95 950 053
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	160 988	141 946
Rachats à payer	100 437	119 438
Créditeurs et charges à payer	134 201	106 366
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	395 626	367 750
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	120 144 415	95 582 303
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	64 586 086	53 708 084
Catégorie B3	161 825	134 060
Catégorie C2	537 477	413 223
Catégorie C3	3 740 115	2 811 996
Catégorie D	4 780 628	2 335 905
Catégorie F	16 606 081	13 571 503
Catégorie G09	3 031 242	1 767 046
Catégorie I	25 366 161	19 671 279
Catégorie S1	1 300 434	1 140 781
Catégorie S2	34 366	28 426
	120 144 415	95 582 303

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Marty Nicandro
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non auditées)

	2020	2019
	\$	\$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	19 943 126	3 582 879
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	920 882	1 131 136
Gains (pertes) de change	4 239	(4 057)
Frais de rachat anticipé	9 143	516
Autres	3 820	3 065
Total des revenus de placements	20 881 210	4 713 539
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	830 609	737 369
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	140 140	147 515
Frais d'entreposage des lingots	41 667	33 892
Taxe sur les services	116 533	104 693
Autres frais d'administration	10 965	10 860
Frais juridiques	13 650	9 412
Honoraires d'audit	12 922	12 851
Droits de dépôt	13 832	15 385
Charges du comité d'examen indépendant	3 094	9 412
Total des charges	1 183 412	1 081 389
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 697 798	3 632 150
Augmentation de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	10 631 863	1 941 303
Catégorie B3	27 765	5 284
Catégorie C2	88 254	14 399
Catégorie C3	608 577	89 008
Catégorie D	596 395	70 069
Catégorie F	2 716 607	543 639
Catégorie G09	397 232	57 856
Catégorie I	4 389 316	857 964
Catégorie S1	235 849	51 361
Catégorie S2	5 940	1 267
	19 697 798	3 632 150

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin
(non audités)

	2020 \$	2019 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	95 582 303	80 456 490
Émission de parts rachetables	13 476 696	22 352 847
Rachat de parts rachetables	(8 612 382)	(12 537 682)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 697 798	3 632 150
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	120 144 415	93 903 805

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin

(non auditées)

	2020 \$	2019 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 697 798	3 632 150
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(6 856 460)	(18 050 813)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	3 365 188	9 401 705
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	(920 882)	(1 131 136)
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	(19 943 126)	(3 582 879)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	19 042	(10 785)
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	27 835	(1 915)
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(4 610 605)	(9 743 673)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	13 476 696	22 352 847
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	(128 701)	9 405
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(8 612 382)	(12 537 682)
Diminution des rachats à payer	(19 001)	(120 476)
Entrées nettes liées aux activités de financement	4 716 612	9 704 094
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	106 007	(39 579)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	673 762	661 162
Trésorerie, à la clôture de la période	779 769	621 583

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2020

(non auditées)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	49 444,864	212,896	49 657,760	78 912 836	119 584 159	99,5
Placements, montant net				78 912 836	119 584 159	99,5
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					560 256	0,5
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					120 144 415	100,0

Au 31 décembre 2019

(audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	47 814,067	404,385	48 218,452	74 500 682	95 228 879	99,6
Placements, montant net				74 500 682	95 228 879	99,6
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					353 424	0,4
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					95 582 303	100,0

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'or attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non auditées)

1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est la suivante : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre dix catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, B3, C2, C3, D, F, G09, I, S1 et S2. Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie F	18 janvier 2010
Catégorie B3	27 mars 2015	Catégorie G09	10 juin 2010
Catégorie C2	27 mars 2018	Catégorie I	4 avril 2018
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie D	16 janvier 2018	Catégorie S2	9 novembre 2010

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les états de la situation financière sont présentés au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019. L'inventaire du portefeuille de placements est présenté au 30 juin 2020. Dans le présent document, le terme « périodes » renvoie aux périodes de présentation de l'information financière mentionnées précédemment. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2019 du Fonds BMG.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 29 septembre 2020.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'or ni des parts rachetables dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti : trésorerie et souscriptions à recevoir
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créiteurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif net du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur du lingot d'or est fondée sur le prix au comptant disponible. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'or et le coût moyen des placements en lingots d'or détenus dans les états de la situation financière est présenté au poste « Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'or ».

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges, comme les frais de gestion, associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de sa quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes fiscales inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Le Fonds BMG a suivi de près les développements liés à COVID-19, y compris les répercussions actuelles et éventuelles sur les économies mondiales et locales, et a mis en œuvre son plan de continuité des activités, assurant ainsi une interruption minimale de son activité. Les gouvernements du monde entier ont mis en place diverses mesures pour endiguer la propagation du virus, qui a touché directement et indirectement de nombreuses entreprises. La pandémie de COVID-19 a eu un effet positif sur le cours de l'or, ce qui a donné lieu à une appréciation de la juste valeur des investissements au cours de la période visée. Les effets à long terme de la situation liée à la COVID-19 dépendront de développements futurs très incertains, en évolution rapide et difficiles à prévoir. L'ampleur de ces effets peut varier selon un certain nombre de scénarios, que le Fonds BMG continue de surveiller et de prendre en considération.

Nouvelles normes, interprétations et modifications

Le Fonds BMG n'a pas eu à modifier ses méthodes comptables ni à faire des rajustements rétrospectifs à la suite de l'adoption de ces normes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet après le 1 janvier 2020 qui n'ont pas été adoptées de manière anticipée

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 30 juin 2020, mais n'ont pas été adoptées de manière anticipée lors de l'établissement des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds BMG.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve de toute distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B3	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	9 594 728	11 396 452	11 210	12 590
Parts émises	759 435	479 686	–	–
Parts rachetées	(738 255)	(1 429 778)	–	(1 380)
Solde à la clôture de la période	9 615 908	10 446 360	11 210	11 210
Nombre moyen de parts en circulation	9 550 820	10 934 516	11 210	11 630
	Catégorie C2		Catégorie C3	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	37 223	31 966	236 536	177 523
Parts émises	2 827	–	25 666	27 174
Parts rachetées	–	–	(2 132)	(2 920)
Solde à la clôture de la période	40 050	31 966	260 070	201 777
Nombre moyen de parts en circulation	38 948	31 966	251 172	185 912
	Catégorie D		Catégorie F	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	205 068	115 478	2 014 864	2 669 694
Parts émises	201 439	56 409	349 759	221 986
Parts rachetées	(58 157)	(21 929)	(320 760)	(801 545)
Solde à la clôture de la période	348 350	149 958	2 043 863	2 090 135
Nombre moyen de parts en circulation	285 557	140 796	1 994 633	2 377 689

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

	Catégorie G09		Catégorie I	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	132 622	106 743	1 700 114	1
Parts émises	89 424	15 898	121 925	1 698 016
Parts rachetées	(33 577)	(10 289)	(17 375)	(1)
Solde à la clôture de la période	188 469	112 352	1 804 664	1 698 016
Nombre moyen de parts en circulation	160 814	118 411	1 772 966	1 362 664

	Catégorie S1		Catégorie S2	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de la période	96 950	106 950	2 500	3 700
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(5 750)	(3 500)	–	(1 200)
Solde à la clôture de la période	91 200	103 450	2 500	2 500
Nombre moyen de parts en circulation	93 403	105 348	2 500	3 521

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour le semestre clos le 30 juin 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	53 708 084	4 849 300	(4 603 161)	10 631 863	64 586 086	6,72	1,11
Catégorie B3	134 060	–	–	27 765	161 825	14,44	2,48
Catégorie C2	413 223	36 000	–	88 254	537 477	13,42	2,27
Catégorie C3	2 811 996	350 000	(30 458)	608 577	3 740 115	14,38	2,42
Catégorie D	2 335 905	2 609 418	(761 090)	596 395	4 780 628	13,72	2,09
Catégorie F	13 571 503	2 736 008	(2 418 037)	2 716 607	16 606 081	8,12	1,36
Catégorie G09	1 767 046	1 363 761	(496 797)	397 232	3 031 242	16,08	2,47
Catégorie I	19 671 279	1 532 209	(226 643)	4 389 316	25 366 161	14,06	2,48
Catégorie S1	1 140 781	–	(76 196)	235 849	1 300 434	14,26	2,53
Catégorie S2	28 426	–	–	5 940	34 366	13,75	2,38
Total	95 582 303	13 476 696	(8 612 382)	19 697 798	120 144 415	s. o.	s. o.

Pour le semestre clos le 30 juin 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	58 235 006	2 421 283	(7 223 774)	1 941 303	55 373 818	5,30	0,18
Catégorie B3	135 787	–	(14 895)	5 284	126 176	11,26	0,45
Catégorie C2	319 092	–	–	14 399	333 491	10,43	0,45
Catégorie C3	1 895 168	300 000	(31 365)	89 008	2 252 811	11,16	0,48
Catégorie D	1 190 839	572 615	(222 757)	70 069	1 610 766	10,74	0,50
Catégorie F	16 234 015	1 353 223	(4 873 743)	543 639	13 257 134	6,34	0,23
Catégorie G09	1 282 661	190 894	(122 469)	57 856	1 408 942	12,54	0,49
Catégorie I	10	17 514 832	(10)	857 964	18 372 796	10,82	0,63
Catégorie S1	1 126 087	–	(36 291)	51 361	1 141 157	11,03	0,49
Catégorie S2	37 825	–	(12 378)	1 267	26 714	10,69	0,36
Total	80 456 490	22 352 847	(12 537 682)	3 632 150	93 903 805	s. o.	s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

4. Transactions entre parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la prestation de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie F	1,25 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie G09	1,25 %
Catégorie C2	0,87 %	Catégorie I	0,00 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie D	1,50 %	Catégorie S2	0,95 %

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 830 609 \$ (737 369 \$ en 2019).

Parts détenues par une partie liée

Le gestionnaire et ses sociétés affiliées ne détenaient aucune part du Fonds BMG au 30 juin 2020 et 2019.

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, G ou S du Fonds BMG. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26% pour les parts des catégories A, B et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Pour le premier semestre de 2020, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 293 572 \$ (266 487 \$ en 2019).

6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2019, le Fonds BMG ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital, et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire, plutôt que comme un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, de placements en lingots d'or, des souscriptions à recevoir, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. Les instruments financiers du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'or ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots d'or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Au 30 juin 2020, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 979 208 \$ (4 761 444 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel variera en fonction de la quantité d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2020, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'or, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2020

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	160 988 \$	160 988 \$
Rachats à payer	–	100 437	100 437
Créditeurs et charges à payer	–	134 201	134 201
Parts rachetables	120 144 415	–	120 144 415

31 décembre 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	141 946 \$	141 946 \$
Rachats à payer	–	119 438	119 438
Créditeurs et charges à payer	–	106 366	106 366
Parts rachetables	95 582 303	–	95 582 304

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Risque de change

Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et en dollars américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2020, 99,7 % (99,7 % au 31 décembre 2019) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 1 198 059 \$ (953 186 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Risque de change

30 juin 2020

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	231 964	547 805	779 769
Placements en lingots d'or	119 584 159	–	119 584 159
Autres actifs nets	(10 251)	(209 262)	(219 513)
Actif net	119 805 872	338 543	120 144 415
Pourcentage	99,7 %	0,3 %	100,0 %

31 décembre 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	98 279	575 483	673 762
Placements en lingots d'or	95 228 879	–	95 228 879
Autres actifs nets	(8 584)	(311 753)	(320 337)
Actif net	95 318 574	263 730	95 582 303
Pourcentage	99,7 %	0,3 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des crédetes et charges à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2020 et 2019.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

H E A D O F F I C E 2 8 0 - 6 0 R E N F R E W D R I V E , M A R K H A M , O N L 3 R 0 E 1 C A N A D A

1 . 8 8 8 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | 9 0 5 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | B M G - G R O U P . C O M | I N F O @ B M G - G R O U P . C O M

The BMG Group of Companies includes the parent company, BMG Group Inc., and its wholly owned subsidiaries, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc. and Bullion Custodial Services Inc. (collectively, "BMG").

The forward-looking information, opinions, estimates and projections contained herein are solely those of BMG Management Services Inc. ("BMS"), a BMG company, and are subject to change without notice. BMS makes every effort to ensure that the information has been derived from sources believed to be reliable and accurate. However, BMS assumes no responsibility for any losses or damages, whether direct or indirect, that arise out of the use of this information. BMS is the investment manager of BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ (collectively, "BMG Funds"). The information should not be regarded by recipients as a substitute for the exercise of their own judgment. Commissions, trailing commissions, management fees and expenses may all be associated with an investment in BMG Funds™. Please read the prospectus before investing. BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ are not guaranteed, their units fluctuate in value and past performance may not be repeated.